

Règlement du concours

- 1) Organisé par l'association "fleurir Quéven" ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune.
- 2) Les candidats choisissent de concourir dans une des 7 catégories.
- 3) Le passage du jury aura lieu le mercredi 7 juillet.
- 4) Le jury est constitué de personnes extérieures à la commune.
- 5) La proclamation des résultats sera donnée par voie de presse et sur le site de la ville: queven.com.
- 6) Chaque participant recevra un lot qui lui sera remis lors de la remise des prix en septembre.
- 7) Le premier de chaque catégorie est classé hors concours les trois années suivantes.
- 8) Les participants autorisent l'association à utiliser sur tout support de communication, les photos prises dans le cadre de ce concours.
- 9) Le jury se réserve le droit de changer de catégorie un candidat s'il le juge nécessaire.
L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Règlement à conserver par le participant

Bulletin de participation
(à déposer en mairie impérativement
pour le samedi 28 juin)

Nom, prénom :

Adresse :

Participe à la catégorie n°:.....

Merci de bien préciser le N° de votre catégorie

7 catégories:

1/Le Jardin paysager

2/Le Jardin de fleurs

3/Le Jardin secret

4/ Le Jardin atypique

Jardin minéral, nouvelles tendances, zen

5/ Jardin potager

6/Décor floral sur facade ou cour

7/Décor végétal sur l'espace public

Renseignements :

06 72 89 22 00 Madame Perhirin

Règlement du concours

- 1) Organisé par l'association "fleurir Quéven" ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune.
- 2) Les candidats choisissent de concourir dans une des 7 catégories.
- 3) Le passage du jury aura lieu le mercredi 7 juillet.
- 4) Le jury est constitué de personnes extérieures à la commune.
- 5) La proclamation des résultats sera donnée par voie de presse et sur le site de la ville: queven.com.
- 6) Chaque participant recevra un lot qui lui sera remis lors de la remise des prix en septembre.
- 7) Le premier de chaque catégorie est classé hors concours les trois années suivantes.
- 8) Les participants autorisent l'association à utiliser sur tout support de communication, les photos prises dans le cadre de ce concours.
- 9) Le jury se réserve le droit de changer de catégorie un candidat s'il le juge nécessaire.
L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Règlement à conserver par le participant

Bulletin de participation
(à déposer en mairie impérativement
pour le samedi 28 juin)

Nom, prénom :

Adresse :

Participe à la catégorie n°:.....

Merci de bien préciser le N° de votre catégorie

7 catégories:

1/Le Jardin paysager

2/Le Jardin de fleurs

3/Le Jardin secret

4/ Le Jardin atypique

Jardin minéral, nouvelles tendances, zen

5/ Jardin potager

6/Décor floral sur facade ou cour

7/Décor végétal sur l'espace public

Renseignements :

06 72 89 22 00 Madame Perhirin

Critères de notation

- Respect des proportions, bon sens et mesure.
- Qualité des végétaux, choix des plantes, pérennité, diversité, entretien des végétaux.
- Mise en scène et composition harmonieuse des végétaux toute l'année.
- Conception, aménagement, harmonie d'ensemble.
- Respect de l'environnement et du cadre naturel.
- Dissimulation et/ou intégration des contenants.
- Association des cultures végétales.
- Pratiques écologiques du jardinage (gestion de l'eau, déchets verts, produits phytosanitaires, paillage...).
- Gestion différenciée et biodiversité.
- Entretien de l'espace, propreté.

Critères de notation

- Respect des proportions, bon sens et mesure.
- Qualité des végétaux, choix des plantes, pérennité, diversité, entretien des végétaux.
- Mise en scène et composition harmonieuse des végétaux toute l'année.
- Conception, aménagement, harmonie d'ensemble.
- Respect de l'environnement et du cadre naturel.
- Dissimulation et/ou intégration des contenants.
- Association des cultures végétales.
- Pratiques écologiques du jardinage (gestion de l'eau, déchets verts, produits phytosanitaires, paillage...).
- Gestion différenciée et biodiversité.
- Entretien de l'espace, propreté.



Concours des maisons fleuries

2021

Une ville n'est plus belle par hasard



Fleurissez votre vie...

Que vous ayez la main verte ou non...



Concours des maisons fleuries

2021

Une ville n'est plus belle par hasard



Fleurissez votre vie...

Que vous ayez la main verte ou non...